

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Vanessa Pelletier M. Alain Dufour Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M ^{me} Valérie Cléroux	Partie syndicale : Partie patronale :	1. Compte rendu de la réunion du 22 avril 2024 2. Organisation scolaire 3. Sécurité d'emploi 4. Date prochaine rencontre 5. Autre sujet :	 P P P

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 22 avril 2024	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 22 avril 2024.	
Changement liste secrétariat/comptabilité (S)	Mme Gilbert rappelle que dans l'entente de l'an dernier, les enseignants ayant la double capacité devraient faire leur choix de liste final cette année. M. Boily précise que ça concerne deux enseignants seulement. Le SES questionne si un enseignant a sa permanence et change de liste, conservera-t-il sa permanence même s'il tombe en dessous d'enseignants sans permanence dans l'autre liste. Le CSS mentionne que l'enseignant conservera sa permanence. Mme Gagnon vérifiera la présentation Powerpoint qui a servi à présenter l'entente pour vérifier si le changement de liste est uniquement pour les deux enseignants ayant la double capacité ou si ce sont tous les enseignants qui peuvent changer. (2024-04-22) Deux personnes avaient la capacité pour les deux secteurs. Une seule d'entre elles a finalement changé de liste. (2024-06-21)	Terminé
Ratio CFOR (S)	Chaque année, le ratio au CFOR est un sujet de discussion. Le SES mentionne qu'il arrive que l'enseignant de soir soit seul avec 60 étudiants. M. Boily informe le SES qu'il se base sur les ratios dans la convention collective, soit 1/32 étant donné qu'ils sont en ligne. Mme Cléroux précise que la problématique arrive surtout quand il y a un congé la veille. Le SES propose de compenser les enseignants lorsqu'ils dépassent un certain nombre d'étudiants le soir. Afin de déterminer certaines balises et de confiner le tout	Suivi

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	par écrit pour la pérennité lorsqu'il y a un changement de direction, un comité composé de la direction, des Ressources humaines, des personnes déléguées et du Syndicat sera formé pour analyser le tout. (2024-04-22) Le CSS mentionne qu'une rencontre a eu lieu et que de belles solutions sont ressorties. M. Boily informe le Syndicat qu'il y a déjà des choses qui ont été mises en place au choix de tâche. Tout ce qui avait été discuté est en application et certains points sont en projet-pilote pour un an. Un suivi sera fait au CRT l'an prochain. (2024-06-21)	
Choix de tâche (P)	Le CSS informe le Syndicat que lors du dernier CRE, ils ont défini trois grandes étapes pour la consultation qui ont été acceptées par tout le monde, soit de déterminer l'ordre des compétences, de déterminer la façon d'attribuer les tâches selon les secteurs et de donner la date d'envoi des tâches qui sera connue une semaine avant d'effectuer celui-ci. Le SES et les Ressources humaines recevront les dates des choix de tâche afin d'y assister s'ils le désirent. M. Dufour invite le Syndicat à la consultation du choix de tâche pour son centre qui se tiendra le 24 avril. (2024-04-22) Mme Gagnon a pu assister à un seul choix de tâche alors que Mme Gilbert est allée à deux. Tout s'est bien déroulé pour les secteurs, mais en Santé le choix de tâche a été plus complexe. M. Boivin précise qu'il y a règlement de grief en Santé. (2024-06-21)	
85 heures ATP (P)	En suivi de la clause 13-10.7E, M. Boily a monté un tableau indiquant tous les enseignants à contrat avec les permanents afin de calculer la moyenne, soit 620,2. Dans la convention, la moyenne doit être de 635 heures. M. Boily ajoute qu'il est possible que les enseignants aient 580 et d'autres 680, tout dépendant de comment ils sont libérés, comme pour faire du développement. Une fois que M. Boily aura terminé l'exercice, il enverra le tableau au CSS et au SES.	Suivi
Autre sujet : a) Autorisation provisoire (P)	Le CSS désire faire à nouveau une séance d'information sur les autorisations provisoires comme il a été fait l'an dernier. Elle se tiendra en Teams, le 8 mai à 16 h et sera sur une base volontaire. Cette séance est ouverte à tous. Le CSS mentionne que les directions adjointes ont débuté les rencontres de suivi auprès des enseignants concernés. Une problématique a été soulevée du fait qu'un enseignant ne désire plus continuer à se former étant donné qu'il approche la retraite. Le SES mentionne que ça peut amener de graves conséquences à cet enseignant. Après discussion, il est décidé de tenir une rencontre entre le CSS, la direction, le Syndicat et l'enseignant afin de lui faire comprendre l'impact de sa décision. Aussi, des	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	vérifications seront faites pour connaître le fonctionnement dans cette situation, car la personne tomberait dans le bassin de suppléance et perdrait son poste. (2024-04-22) Le CSS a communiqué avec les personnes qui n'ont pas leur autorisation provisoire. Mme Gagnon est en attente de documents pour finaliser le dossier de deux personnes. (2024-06-21)	
2. Organisation scolaire	Dépôt du document suivi de clientèle 24-25 avec lequel M. Boily a travaillé l'organisation scolaire pour l'an prochain. Il mentionne que même si ce sont de petites cohortes, les cours démarreront. La formation Ferblanterie accélérée a un bon taux de diplomation. Le CSS espère avoir une autre cohorte de celle-ci. En équipement motorisé, on note beaucoup de retraites, donc il manque d'enseignants. De plus, il y a également un enjeu d'espace. Cependant, la clientèle est stable tout comme au Pavillon L'Oasis. La répartition des directions adjointes a été faite par secteur. Le Syndicat prévoira une personne déléguée par direction adjointe afin de faciliter la communication. M. Boily fait un suivi sur les travaux à l'ancienne école Antoine-de St-Exupéry. Les travaux avaient été mis sur pause, car il fallait trouver des partenaires. Le CSS n'est pas certain que ce sera prêt pour la rentrée scolaire d'août 2025. Tout le secteur administration/commerce/informatique déménagera à cet établissement. Il y aura également un service de formation en ressources humaines, en formation sur mesure, qui sera possible grâce à la collaboration de Forgescom. Pour l'édifice de l'Oasis, il est désuet et il y a beaucoup de travaux à prévoir. Les secteurs qui seront dans ce bâtiment seront Esthétique et Santé. Une technicienne en loisirs a été engagée pour dynamiser les milieux dans les centres de formation professionnelle afin que les élèves y demeurent davantage pour socialiser.	
3. Sécurité d'emploi	Le CSS dépose le document de liste d'ancienneté qui permettra de suivre les enseignants provenant du régulateur. Ensuite, Mme Gagnon présente un document de calcul pour le nombre de contrats du régulateur. Il y aurait 4 postes par des prises de retraite et 2 postes par le régulateur. Le CSS analysera dans quel secteur les postes seront donnés.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
4. Date prochaine rencontre	La première rencontre de l'année 24-25 se tiendra aux bureaux du SES le 15 octobre 2024 à 10 h.	